

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Code de la recherche ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n°2018-11 relative à l'unité mixte de recherche U1258 ;

Vu la décision Inserm n°2019-285 relative à l'unité mixte de recherche U1258 ;

Vu la décision Inserm n°2020-178 relative à l'unité mixte de recherche U1258 ;

Vu la décision Inserm n°2020-180 relative à l'unité mixte de recherche U1258 ;

Vu la décision Inserm n°2023-38 relative à l'unité mixte de recherche U1258 ;

Vu la décision Inserm n°2024-38 relative à l'unité mixte de recherche U1258 ;

Vu la décision Inserm n°2024-553 relative à l'unité mixte de recherche U1258 ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°1 lors de la session du 12-14 juin 2023 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm lors de la session du 25-27 septembre 2023 ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar des signataires de la présente décision, comme partenaire de l'Unité au sens du Code de la recherche susvisé ;

L'unité mixte de recherche objet de la présente décision est référencée par le CNRS UMR7104.

DECIDENT :

Article 1 : Monsieur Patrick SCHULTZ est nommé directeur de l'unité mixte de recherche U1258 intitulée « Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire », pour la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2028.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 30 juin 2024.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel

Président-directeur général de l'Inserm

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG